

Aalberts hfc Comap
Société anonyme au capital de 37.696.905 euros
Siège social : Parkview, 77-79 Boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100
Villeurbanne
302 304 068 R.C.S. Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

QUATRIEME RESOLUTION. - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission et de la fin du mandat de Monsieur Arno MONINCX, avec effet immédiat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION. - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Koert MUNNIK pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION. - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité d'administrateur M Robert van den BELT, demeurant 19 Boomgard, 8266 JM Kampen, Pays-Bas, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION. - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'original par le Président-Directeur Général


Le Président
Monsieur Koert MUNNIK